

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre : Initier l'administration d'ibuprofène à l'urgence pour la clientèle de 6 mois et plus jusqu'à 65 ans		
No de l'ordonnance collective : 2018-OC-URG-03	Date d'entrée en vigueur :	2019-10-03
	Date de révision :	aaaa-mm-jj

MILIEUX AUTORISÉS :	<input checked="" type="checkbox"/> Tous				
<input type="checkbox"/> Beauce- Etchemins	<input type="checkbox"/> Alphonse- Desjardins	<input type="checkbox"/> Montmagny- L'Islet	<input type="checkbox"/> Thetford Mines	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :	

PROGRAMMES D'ACTIVITÉS AUTORISÉS :	<input type="checkbox"/> Direction du programme des services multidisciplinaires
	<input type="checkbox"/> Direction du programme des services professionnels
	<input type="checkbox"/> Direction du programme DI-TSA et DP
	<input type="checkbox"/> Direction du programme jeunesse
	<input type="checkbox"/> Direction du programme santé mentale et dépendance
	<input type="checkbox"/> Direction du programme soutien à l'autonomie aux personnes âgées
	<input checked="" type="checkbox"/> Direction des soins infirmiers-volet gestion des opérations en santé physique
SECTEURS D'ACTIVITÉS AUTORISÉS :	<input checked="" type="checkbox"/> Urgence

PROFESSIONNELS VISÉS :	<input checked="" type="checkbox"/> Infirmières	<input type="checkbox"/> Inhalothérapeutes
	<input type="checkbox"/> Autres :	

ACTIVITÉS RÉSERVÉES VISÉES PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE :	Infirmière :
	<ul style="list-style-type: none">• No 1 Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.• No 3 Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.• No 11 : Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

EXIGENCES PROFESSIONNELLES :	AUCUNE
-------------------------------------	--------

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE OU AUTRE	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
OUTIL CLINIQUE:		
RÉFÉRENCE À UN DOCUMENT:	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui

USAGERS OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES

Clientèle entre 6 mois et 65 ans se présentant à l'urgence avec de la fièvre ou de la douleur.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

(S'IL S'AGIT DE L'AJUSTEMENT D'UN MÉDICAMENT, D'UNE SUBSTANCE OU D'UN TRAITEMENT)

- ↳ Assurer une baisse de la température en attente d'une prise en charge médicale;
- ↳ Soulager la douleur légère.

INDICATIONS OU CONDITIONS D'INITIATION

- ↳ Hyperthermie 38.3° C rectale et plus;
ou
- ↳ Douleur;
- ↳ Et qui a déjà reçu tyléol il y a moins de 4 h.

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- ↳ Altération de l'état de conscience :
 - Instabilité hémodynamique;
- ↳ Toute intoxication médicamenteuse suspectée;
- ↳ Allergie à l'ibuprofène, acide acétylsalicylique ou autres anti-inflammatoires non stéroïdiens (A.I.N.S.);
- ↳ Hémorragie digestive haute, connue ou suspectée;
- ↳ Insuffisance rénale connue;
- ↳ Insuffisance cardiaque connue;
- ↳ Insuffisance hépatique, hépatite active;
- ↳ Hypertension artérielle ≥ 180 mm Hg;
- ↳ Ulcère gastrique ou antécédents d'ulcère;
- ↳ Grossesse;
- ↳ Neutropénie suspectée ou traitement de chimiothérapie actif;
- ↳ Prise de coumadin ou d'un nouveau anticoagulant oraux (NACO) ou héparine ou prise d'AINS < 12 h;
- ↳ Trouble de la coagulation;
- ↳ Maladie inflammatoire de l'intestin;
- ↳ Suspicion de déshydratation;
- ↳ Hypokaliémie connue;
- ↳ Période de 48 h avant et 7 jours après une chirurgie ORL;
- ↳ Maladie vasculaire athérosclérotique (MVAS).

DIRECTIVES

- ↳ Vérifier la prise d'ibuprofène à la maison ou à l'urgence, incluant les médicaments en vente libre dans les 6 dernières heures :
 - Si prise d'ibuprofène à l'intérieur des 6 dernières heures, calculer la dose administrée selon le poids du patient :
 - Si la dose administrée est adéquate selon le poids, attendre l'intervalle de 6 heures;
 - Si la dose administrée est non adéquate selon le poids, compléter la dose et attendre l'intervalle de 6 h pour donner une dose subséquente;

ENFANT

- ↳ Administrer la dose d'ibuprofène per os selon le poids du patient
 - 10 mg/kg (max 400 mg/dose) q 6-8 heures PRN, max 3 doses/24 heures (max 1 200 mg/24 heures)

ADULTE

- ↳ Administrer la dose d'ibuprofène per os :
 - 400 mg q 6 heures PRN
- ↳ Réévaluer une première fois après une heure, ensuite aux 4 heures, la température ou la douleur jusqu'à la prise en charge médicale;

La dose déjà administrée peut être répétée après 6 heures s'il n'y a pas eu de prise en charge médicale et que les symptômes sont toujours présents.

LIMITES ET/OU SITUATION POUR LESQUELLES L'USAGER DOIT ÊTRE DIRIGÉ VERS UN MÉDECIN

- ↳ Si vomissement moins de 30 minutes après une dose, aviser le médecin;
- ↳ Si l'usager est non soulagé

MÉDECIN RÉPONDANT LORSQUE L'ORDONNANCE EST INDIVIDUALISÉE ET SES RESPONSABILITÉS

Médecin de garde à l'aire de service de l'usager

Responsabilités du médecin :

- ↳ Répondre aux questions des professionnels;
- ↳ Émettre des directives aux besoins.

MODES DE COMMUNICATION ET RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AU MÉDECIN TRAITANT POUR ASSURER UN SUIVI SUITE À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

Lors de l'application de l'ordonnance collective, celle-ci doit être inscrite dans la note infirmière.

Les conditions d'initiation, les résultats et les réactions de l'usager doivent être documentés dans les notes d'évolution infirmière ou dans les outils dédiés à cette activité.

RÉFÉRENCES / SOURCES

Compendium of pharmaceuticals and specialities, 2016.

Logiciel RX vigilance

Application mobile Up to date

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Titre : Administration d'ibuprofène pour la clientèle de 6 mois et plus, incluant l'adulte

Numéro de l'ordonnance collective : 2018-OC-URG-03


S'agit-il d'une:	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle ordonnance collective	<input type="checkbox"/> Révision : <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Mise à jour	<input type="checkbox"/> Abrogation
Remplace-t-elle une/des ordonnance(s) collective(s) existantes?			





PROCESSUS D'ÉLABORATION

État de la situation Révision et harmonisation des ordonnances collectives applicables à l'urgence.

Méthode de formation/diffusion : Courte capsule d'information au personnel infirmier de l'urgence.

Date prévue d'entrée en vigueur :

Responsable du dossier :	Nom : Julie Jacques Courriel : julie_jacques@ssss.gouv.qc.ca Profession et titre : Conseillère cadre en soins infirmiers spécialisés- volet soins critiques Date de dépôt au comité :				
Responsable médical : (Si différent du/des chef(s) de département(s))	Nom(s) : Edith Pepin Courriel(s) : edith_pepin@hotmail.com Titre(s) : Urgentologue Spécialité(s) : Date :				
Personnes consultées (autres que les personnes ci-haut et les chefs de départements)	NOM	FONCTION	DATE	INITIALES	
	Gervais Madore	Urgentologue	2018-04-18	G.M.	
	André Leclerc	Urgentologue	2018-04-18	AL	
	Sébastien Maire	Urgentologue	2018-04-18	S.M.	
	Steeve Couillard	Urgentologue	2018-04-18		
	Hugo Grenier	Urgentologue	2018-04-18	HG	
	Amélie Pion	Présidente du CECII	2018-05-17	AP	
Consultations régionales	Beauce-Etchemins	Lévis	Paul-Gilbert	Montmagny	Thetford
	<input type="checkbox"/> Consulté	<input type="checkbox"/> Consulté	<input type="checkbox"/> Consulté	<input type="checkbox"/> Consulté	<input type="checkbox"/> Consulté
	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté
	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé
	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable

VALIDATION PAR LE/LES CHEF(S) DE/DES DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉS		
SIGNATURE	CHEF DU DÉPARTEMENT DE :	DATE
 Dr Jean Lapointe	Chef du Département de médecine d'urgence	2018-04-18
_____ Cliquez ici pour taper du texte.	Cliquez ici pour taper du texte.	aaaa-mm-jj
VALIDATION PAR LA DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS/DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES		
 Josée Rivard	DIRECTEUR/TRICE <input checked="" type="checkbox"/> DES SOINS INFIRMIERS <input type="checkbox"/> DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES	2018-08-27
VALIDATION PAR LE COMITÉ DES ORDONNANCES		
 Dre Édith Lepire	PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES ORDONNANCES COLLECTIVES	2019-09-05
APPROBATION PAR L'EXÉCUTIF DU CMDP		
 Dr Martin Arata	PRÉSIDENT DU CMDP	2019-10-03

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION	
Évaluation suite à l'implantation (12 mois) prévue le :	aaaa-mm-jj
Révision (36 mois) prévue le :	2022-10-03

ANNEXE I – MÉDECINS SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE
(HORS ÉTABLISSEMENT SEULEMENT)